

Direction des Systèmes d'Observation

Zone Nord-Est
Bd Gonthier d'Andernach, BP 50120
67403 ILLKIRCH cedex
Tel : 03 88 40 42 42

Préfecture département de l'Aube
2 rue Pierre Labonde
10000 TROYES

Illkirch le 03 Mars 2021

Objet : Projet éolien de Bessy – Pouan les Vallées

Affaire suivie par : Annick Blanck
Téléphone : 03-88-40-42-35
Courriel : observation.nord-est@meteo.fr

Votre référence : sollicitation GUNenv du 23 février 2021
Notre référence : DIRNE n°42

Monsieur,

Par déclaration en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur les communes de Bessy et Pouan-les-Vallées dans le département de l'Aube (10).

Son acceptabilité est soumise au respect des conditions prescrites par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Les éoliennes se situeront à une distance minimale de 21,4 kilomètres du radar* le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens, à savoir le radar d'Arcis-sur-Aube (département de l'Aube – 10).

Cette distance est légèrement **supérieure à la distance minimale d'éloignement** fixée par l'arrêté.

Dès lors, **aucune contrainte réglementaire spécifique** ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et **l'avis de Météo-France n'est pas requis** pour sa réalisation.

** Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet
<https://pro.meteofrance.com> (avec identifiant : radeol et mot de passe : rad258eoLIEN!D))*

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération

Le responsable de la zone d'observation Nord-Est



Jean-François PORQUET

Copies: D, DSO/DOT/RZO-NE, DSO/CMR Sec, chrono